

Point n°11 - Subventions à 2 associations.

Dans la continuité de cette délibération d'attribution de subvention exceptionnelle à deux associations de la commune, **délibération que nous approuvons**, le groupe La Côte-Saint - André POUR TOUS souhaiterait vous adresser une demande plus large. En effet, la situation difficile, voire insoutenable, que nous traversons tous, doit nous amener à soutenir massivement les acteurs du territoire. Il nous semblerait indispensable de prendre 2 types de mesures :

- Tout d'abord, des actions spécifiques comme celle votée ce soir, qui interviendraient immédiatement et permettraient aux associations sportives, culturelles et **surtout aux associations caritatives**, de vivre le confinement actuel avec un peu moins de «tension ». Il faudrait avoir une démarche proactive pour recenser les besoins, les difficultés, les situations d'urgence de tous ces acteurs. Ne pas attendre que leur pérennité soit mise en question pour les soutenir. Les aides apportées par la décision de ce jour concernent des associations qui ont fait part de leurs difficultés. Notre demande vise à contacter l'ensemble des associations pour connaître leur situation car certaines d'entre elles ne feront peut-être pas spontanément la démarche de demander un soutien financier de la commune. Des marges de manœuvre financière existent en fonctionnement pour la collectivité et il nous semblerait pertinent de les mettre à profit prioritairement pour ces acteurs. En établissant un état des lieux des trésoreries actuelles et prévisionnelles des associations et en apportant le soutien nécessaire selon les difficultés constatées, nous pourrions préserver le riche tissu associatif existant, une fois la crise terminée. Il reste quelques semaines pour entériner cette proposition et apporter une bouffée d'oxygène aux trésoreries mises à mal.

- A moyen terme, nous pensons qu'il est aussi nécessaire de préparer l'avenir et notamment celui du commerce de proximité. Aujourd'hui, les commerçants implantés à La Côte-Saint-André font preuve de beaucoup d'ingéniosité pour essayer de survivre à leur quotidien. La commune les accompagne en relayant les informations sur le site officiel de la collectivité, et ceci a le mérite d'exister. Pourtant, il va falloir faire beaucoup plus pour les accompagner durablement. Même si la compétence « économie » est aujourd'hui portée par Bièvre Isère Communauté, on ne peut pas se contenter d'attendre que les choses se passent. Nous devons aussi à l'échelon communal établir un plan de bataille pour sauver nos commerces de proximité qui font la richesse du centre-ville. Peut-être avez-vous déjà commencé à travailler ce sujet ? Alors nous vous demandons d'être associés à vos travaux. Quoi qu'il en soit, nous pensons qu'une partie conséquente du budget communal 2021 devra être orientée vers ces actions. Le maintien de l'activité commerciale de proximité est essentiel à la dynamique de la commune, à l'attractivité du territoire. Il faudra avoir le courage d'investir massivement dans cette direction pour espérer que l'après crise ne transforme pas la commune de La Côte-Saint-André en cité dortoir avec des rideaux de commerces baissés de manière encore plus massive qu'aujourd'hui.